13 Rue du Général Sarrut 09700 CANTE



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023 Publié le

TERSIN-

ID: 009-210900767-20230404-2023_019-DE

MAIRIE DE CANTE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 - présents :07 - votants : 07 - absents : 03 - exclus : 00

Date de convocation et d'affichage : 28/03/2023

OBJET

Subvention 2023 Accordées aux associations et au SIVE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le 07 avril 2023 et publication du 07 avril 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Eric CANCEL

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL. Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, M Philippe BISOGNIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS

Étaient excusés : Mme Wendy BURG, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Nicolas BLANCHOT,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail des subventions à attribuer pour l'année 2023 :

Approuvé à l'u	nanimité
éserve	256,00€
esto du coeur	200.00€
PEV	200.00€
Approuvée : 6	voix pour
Madame Marion LAFFITTE DE PETIT en sa qualite vote pour la sub	de présidente de l'APEV, ne prend pas part au vention APEV
Approuvé à l'	
CLIC	200.00€
e chaverdunois	136,00€
FNACA	136,00 €
Mémoire de la résistance Saverdunoise	136.00 €
Amicale des anciens guerrilleros	136.00 €
Comité des fêtes	3 500,00 €
ACCA (chasse)	900,00 €
Associations	Montant attribué

Total budget -cpte 657348	1 2000,00€	
Approuvé à l'unanimité	é	
OCCE COOP SCO des écoles (reversement au SIVE)	1 200.00€	

TOTAL SUBVENTIONS	7 000,00€
	, 000,000

Monsieur le Maire informe que pour bénéficier de la subvention les associations devront fournir le cerfa 12156*06 ainsi que les pièces justificatives s'y raccordant.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de M le Maire et le mandate pour élaborer et signer tout document afférent.

Pour extrait conforme